

Permis d'organisation

Visa **FFSA** - N° **317** en date du **17 AVRIL 2025**

Visa **LIGUE** - N° **23** en date du **17 AVRIL 2025**

Ligue du Sport Automobile
Nouvelle Aquitaine Sud
c/o Université de Toulouse
33000 Toulouse
06 51 22 29 91
sport.auto.aquitain@wanadoo.fr

3^{ème} Rallye des 4 Cantons

RÈGLEMENT

PARTICULIER MODERNE

Les 2 et 3 Août 2025



Team Rallye Découverte
1430 Route de la Brugère
47290 Monviel
Rallye4cantons@gmail.com
06 89 24 29 91



ASA Gascogne Agenais



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

NOTE IMPORTANTE A

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'ASSOCIATION TEAM RALLYE DÉCOUVERTE a pu organiser cette année le Rallye 4 Cantons.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE, afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

EN ACCORD AVEC LES SERVICES PRÉFECTORAUX ET LA GENDARMERIE, LA RÉGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUÉE :

Limitations de Vitesse :

50 km/h sur les routes des épreuves spéciales et 30 km/h dans les agglomérations.

Des reconnaissances seront organisées conformément à la nouvelle réglementation française des rallyes

Reconnaissances le dimanche 27 juillet de 9h00 à 13h00 et le samedi 2 août de 8h30 à 13h00

Les reconnaissances de nuit sont formellement interdites.

De nombreux contrôles seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

Afin de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement : tout repère, marque, affiche ou panneau sont rigoureusement interdits.

Nous comptons sur votre sportivité, et votre courtoisie. De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes.

Le Comité d'Organisation vous souhaite un agréable rallye et vous remercie par avance de votre sportivité.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 1 mai 2025

Ouverture des engagements : 1 mai 2025

Clôture des engagements : 27 juillet 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)

Retrait du carnet d'itinéraire : le Dimanche 27 Juillet 2025 9h00 à 13h00 au Vival Grand rue 47290

Monbahus et le Samedi 2 août 2025 de 8h30 à 13h00 dans la salle des fêtes 47290 Monbahus

Dates et heures des reconnaissances : le dimanche 27 juillet 2025 de 9h00 à 13h00 et le samedi 2 août 2025 de 8h30 à 13h00

Vérifications administratives le : samedi 2 août 2025 à 8h30 à 13h15 Lieu : dans la salle des fêtes 47290 Monbahus

Vérifications techniques : le samedi 2 août 2025 à 8h45 à 13h30 Lieu : dans la rue traversière 47290 Monbahus

Heure de mise en place du parc de départ le : samedi 2 août 2025 à 8h45 Lieu : école primaire de Monbahus

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : le samedi 2 août 2025 à 13h30 Lieu : Dans la salle réunion au dessus du Vival Grand rue 47290 Monbahus

Publication des équipages admis au départ : le samedi 2 août 2025 à 14h00 Lieu : dans la salle des fêtes 47290 Monbahus

Publication des heures et ordres de départ : le samedi 2 août 2025 à 14h00 Lieu : dans la salle des fêtes de Monbahus

Briefing des pilotes prioritaires : le samedi 2 août 2025 à 14h00 Lieu : Dans la salle réunion au dessus du Vival , grand rue, 47290 Monbahus

Départ de : Rue Traversière 47290 Monbahus

Publication des résultats partiels : le dimanche 3 août 2025, 30 minutes après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent.

Arrivée à : Rue Traversière 47290 Monbahus

Vérification finale : le dimanche 3 août 2025 Lieu : Garage Marvier 47290 Monbahus

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye : le dimanche 3 août 2025, 30 minutes après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent.

Remise des prix : le dimanche 3 août 2025, en attendant l'ouverture du parc fermé, rue traversière 47290 Monbahus

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Team Rallye Découverte organise le 3ème Rallye Régional des 4 Cantons les 2 et 3 août 2025 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le 17/04/2025 sous le numéro **23** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **317** en date du 17 AVRIL 2025.

Comité d'Organisation

Président : LARQUEY Serge

Membres : Mme FOURCADE

Secrétariat du Rallye, Adresse : Salle de réunion au dessus du Vival, grand rue 47290 Monbahus

Téléphone : 06 83 93 82 52

Permanence du Rallye : Salle de réunion au dessus du Vival Grand Rue 47290 Monbahus

Lieu, date, horaire : Les 2 et 3 août 2025 de 8h00 à 18h00

Organisateur technique

Nom : Team Rallye Découverte

Adresse : 1430 route de la Brugère 47290 Monviel

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme FOURCADE Annie Licence n°15323
Commissaires Sportifs	M. COMBE Robert Licence n°11108
	M. PIQUENOT Jérôme Licence n°184397
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme FOURCADE Annie Licence n°15323
Directeur de Course	M. DESMOULINS Roger Licence n°4799
Directeur de Course Adjoint PC	M. FAYAT Yoann Licence n°47522
Directeur de Course Adjoints délégués aux ES	M. RAYMOND JeanPierre Licence n°12215
	M. ERRERA Flavien Licence n°250449
Commissaire Technique responsable	M. LARQUEY Serge Licence n°8454
Commissaires Techniques Adjoints	M. FOURCADE Alexandre Licence n°28760

Médecin Chef
Chargé des Relations avec les Concurrents
Juge de Faits
Chargé des relations avec la presse
Chronométrateurs

Classement

M. SANGOIGNET
M. RAFALIMANANA Julien
Mme NOBLE Monique Licence n° 120099
M. ERRERA Flavien Licence n° 250449
M. QUIOC Philippe Licence n°204054
M. GRENEREAU Jean-Pierre Licence n°15324
Mme ZONTA Christiane Licence n°45048
M. BOUGEOIS Monique Licence n°132559
Mme DELMOND-DESMOULINS Colette Licence n°48038

Liste non exhaustive susceptible d'être modifiée

1.2P. ELIGIBILITE

Le 3ème Rallye des 4 Cantons compte pour : La Coupe de France des Rallyes coefficient 2
Le Championnat de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine Sud, Coefficient 2, Pilote et Copilote +
Challenge de Commissaire Ligue - Asa

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye des 4 Cantons doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 27 juillet 2025 à minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 70 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'ASSISTANCE EST INTERDITE sur l'ensemble du parcours

Autorisée seulement dans la zone des silos OZEA à Monbahus ou dans une prairie route de Tombeboeuf suivant la météo. Un seul véhicule d'assistance sera accepté dans l'enceinte.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 3ème Rallye des 4 Cantons représente un parcours de 78 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Un reclassement sera fait après la 1ère étape.

L'épreuve spéciale est : SAINT MAURICE – MONVIEL – MONBAHUS 8km x 5

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe "Itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Le dimanche 27 juillet 2025 de 9h00 à 13h00 et le samedi 2 août 2025 de 8h30 à 13h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

SCRATCH 1er : 300 € 2ème : 250 € 3ème : 200 €

CLASSE 50 € si plus de 3 partants

Les Classes A5K-A6K-A7K-A7S seront confondues avec les classes A5-A6-A7

La Classe N2S sera confondue avec la classe N2

Les Classes R2J-FR2-RC4A-R4-R4FIA-RC5 seront confondues avec les classes R2-R4-R5

LES PRIX NE SONT PAS CUMULABLES

La remise des prix se déroulera le 3 août 2025 en attendant l'ouverture du parc fermé suite au délai d'affichage officiel.

Les récompenses (chèques) seront expédiées par la Poste ultérieurement.